

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1856.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner les Projet de Loi concernant un Crédit complémentaire et supplémentaire au Budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1855.

(Voir les N° 218 et 251 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. FERD. SPITAEELS, Vice-Président Rapporteur, Baron DAMINET,
ROBERT, DE RYCKMAN, DE WYNGHE, DE WOUTERS DE BOUCHOUT, GILLÈS DE
S'GRAVENWEZEL.

MESSIEURS,

Un Projet de Loi portant un Crédit supplémentaire de fr. 1,929,000 a été voté par la Législature au commencement du mois de mars dernier pour l'exercice 1855. Un nouveau Crédit de fr. 125,759-90 est encore réclamé par le Gouvernement, il se subdivise en :

Dépenses concernant les exercices 1854 et antérieurs	fr. 22,727 28
Id. » l'exercice 1855	» 103,052 62

La Section Centrale de la Chambre des Représentants a exprimé le regret que l'Administration persiste dans l'usage de présenter à une époque de l'année où un examen sérieux ne peut avoir lieu, des demandes de Crédits qu'il faut bien admettre, puisqu'ils représentent des faits accomplis; mais qui échappent ainsi à toute discussion.

L'Exposé des motifs se base pour justifier le Projet de Loi actuel sur ce fait, que le Gouvernement a déposé vers la fin de novembre la demande de Crédit supplémentaire destiné à couvrir la presque totalité des insuffisances du Budget de 1855. Il a paru à votre Commission que l'Administration aurait pu modifier et amender le projet primitif, puisque la discussion n'en a eu lieu qu'en mars; on aurait ainsi évité le mauvais effet que produisent inmanquablement des demandes de Crédits supplémentaires, souvent répétées, et ressortissant du même Département.

La discussion du détail des articles a semblé inutile à votre Commission, elle se borne, eu égard aux motifs qu'elle vient d'énoncer à vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président Rapporteur,
F. SPITAEELS.